



ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL



PRÉSENTATION DU MÉTIER

L'accompagnant éducatif et social (AES) réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap physique, psychique ou social, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. Il accompagne les personnes tant sur les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle. Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.



taux de
réussite
2023/24

**DIPLÔME
DE NIVEAU 3**

**DÉTAILS ET FICHE
COMPLÈTE :**



SECTEURS D'INTERVENTION

L'accompagnant éducatif et social peut exercer :

- au domicile de la personne accompagnée ;
- en structure sociale ou médico-sociale (Établissement d'hébergement pour personnes âgées, Maison d'accueil spécialisée, foyer d'accueil médicalisé...)
- en inclusion scolaire à l'Éducation Nationale (classe ULIS, classe CLIS, UEMA...)



* VAE, Validation des acquis de l'expérience /
CPF, Compte personnel de formation /
CFA, Centre de formation d'apprentis.



APTITUDES

- Faire preuve d'empathie
- Faire preuve de patience
- Faire preuve d'un bon relationnel
- Avoir un bon esprit d'équipe
- Être à l'écoute
- Avoir une bonne capacité physique



CONTENU DE LA FORMATION

La formation préparant au diplôme d'État AES dure entre un et deux ans et comporte :

- 546 heures de formation théorique, qui se déclinent en cinq blocs de compétences :

Bloc 1 : accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne ;

Bloc 2 : accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité ;

Bloc 3 : accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne ;

Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention ;

Bloc 5 : travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne.

- 21 heures de formation AFGSU niveau 2 ;
- 840 heures de formation pratique.



CONDITIONS ENTRÉE FORMATION

Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la formation, mais les candidats admis à se présenter sont :

- les candidats au titre de la formation continue ;
- les personnes déjà engagées dans la vie active ou qui s'y engagent ;
- les salariés ayant un emploi dans le secteur médico-social ;
- les personnes en reconversion ;
- les demandeurs d'emploi ;
- les personnes ayant acquis des domaines de compétence par la voie de la VAE et qui souhaitent acquérir les domaines de compétences manquants par la voie de la formation.



COMMENT POSTULER ?

Les inscriptions pour l'entretien d'admission, se font uniquement en téléchargeant le dossier d'inscription sur le site www.irtsca.fr dans la rubrique : « nos formations » puis « formations initiales en travail social » puis « accompagnant éducatif et social »



Toutes les formations à l'IRTS CA sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Renseignements auprès de Gaëlle Louis, référente handicap de l'institut : gaelle.louis@irtsca.fr / Tél. : 03 26 06 82 36



ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE

Avec de l'expérience, et des formations, l'accompagnant éducatif et social peut évoluer vers des postes de responsable d'une équipe d'AES, ou de secteur dans le domicile : d'assistant de soins en gérontologie ou d'aide-soignant. Il peut également envisager d'évoluer vers des métiers tels que moniteur éducateur ou éducateur spécialisé.